

Communiqué de presse

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir 

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

Le 18 mars 2020

COVID-19 stade 3: Accueil collectifs de mineurs

Des accueils collectifs de moins de 10 mineurs sont ouverts pour accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire à savoir :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé public/privé : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centre de santé
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées
- Les personnels chargés de l'épidémie des ARS, des préfectures et des forces de sécurité intérieure.

Les parents concernés sont invités à contacter le site d'accueil de proximité domicile ouvert par l'Éducation nationale et les collectivités locales par mail ou téléphone afin d'inscrire leur(s) enfant(s) et connaître le mode de restauration (répertoire joint).

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 3 ans sur chaque site répertorié en école ou en collège indifféremment.

Service départemental de la communication interministérielle

pref-communication @ariege.gouv.fr

05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

Twitter Facebook www.ariege.gouv.fr

